# ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

## Politique et reglementation

Question écrite n° 8163

### Texte de la question

M Jeanny Lorgeoux demande a M le ministre de l'agriculture et de la foret s'il compte prendre un decret autorisant la chasse aux pigeons du 1er septembre jusqu'a l'ouverture de la chasse dans les departements a forte production de tournesol.

### Texte de la réponse

Reponse. - La chasse du pigeon peut s'exercer des l'ouverture generale de la chasse. Celle-ci a lieu selon les regions entre le premier dimanche et le dernier dimanche de septembre. La cloture de la chasse de cette espece peut etre fixee au dernier jour de fevrier au plus tard. De plus, dans les departements ou parties de departements ou les pigeons peuvent causer des dommages aux cultures leur destruction est possible jusqu'au 31 juillet sur autorisation prefectorale. Il n'est donc pas envisage de modifier une reglementation qui permet de chasser le pigeon et, la ou cela est necessaire, de le detruire, onze mois par an.

### Données clés

**Auteur :** M. Lorgeoux Jeanny
**Circonscription :** - Socialiste
**Type de question :** Question écrite
**Numéro de la question :** 8163
**Rubrique :** Chasse et peche
**Ministère interrogé :** agriculture et forêt
**Ministère attributaire :** environnement et prévention des risques technologiques et naturels

### Date(s) clée(s)

**Question publiée le :** 16 janvier 1989, page 196